

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-546

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2019-546

Mérignac Beutre - Cession à Axanis de la parcelle DY 333 située au croisement de la rue des Palombes et du chemin de Pagneau - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Mérignac, sous le portage de la société Axanis, a lancé son premier projet d'habitat participatif dénommé « Le Nid » en accession sociale et abordable à la propriété dans le quartier de Beutre pour une quinzaine de logements (PSLA (Prêt social location-accession)).

Cette opération a fait l'objet d'une convention partenariale entre la ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et la société Axanis conformément aux termes d'une délibération métropolitaine du 17 mars 2017.

Le site identifié est en grande partie issu du domaine privé de la ville de Mérignac, (parcelle DY 66, 330 et 331) pour une contenance d'environ 1 694 m², mais à l'examen de la faisabilité du projet, il est apparu pertinent d'inclure dans son assiette la parcelle cadastrée DY 333 située au croisement de la rue des Palombes et du chemin de Pagneau pour une contenance d'environ 564 m² ;

Cette parcelle récemment acquise par la Métropole auprès de son propriétaire, la ville de Bordeaux, doit maintenant être cédée à Axanis pour la réalisation de son programme en accession sociale.

Le projet avançant, la ville a souhaité travailler sur un partage de l'effort financier permettant la réalisation de ce programme immobilier fortement contraint par le Plan local d'urbanisme (PLU) 3.1 (zonage UM 17).

Au regard de l'équilibre financier de l'opération, la cession de la parcelle métropolitaine susvisée impactée en grande partie par le projet d'espace public pourrait s'opérer au prix de 75 000 euros, inférieur à l'estimation domaniale (86 292 euros après application d'une marge d'appréciation de 15 %), mais acceptable compte tenu de l'intérêt et de l'objectif social poursuivi par ce projet innovant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n° 2017-179 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 mars 2017 relative au projet

d'habitat participatif à Mérignac Beutre,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n°2018-33281V3068 en date du 17 décembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'au terme des négociations engagées avec la société Axanis et de son programme immobilier en accession sociale,

DECIDE

Article 1 : de céder en l'état au profit de la société Axanis la parcelle de terrain cadastrée section DY 333, sise rue des Palombes et chemin de Pagneau à Mérignac Beutre pour une contenance de 564 m² environ moyennant un prix de soixante-quinze mille euros (75 000 €), inférieur à l'estimation domaniale, et TVA en sus éventuelle au taux en vigueur à la passation de l'acte authentique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et documents se rapportant à cette transaction.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON